

de l'instituteur, est celle de son existence. L'instituteur n'atteindra jamais sa haute destination, si la considération publique, ne l'entoure. Sans bien-être matériel, peu ou point de bien-être moral. Le vieil Homère l'a dit : " La faim est mère des mauvais conseils. " L'homme aux prises avec le besoin n'obtient nulle considération aux yeux d'autrui, même aux siens ; il abdique sa propre dignité ; réduit pour vivre à faire industrie de tout, l'instituteur se mettra au service du maire, des conseils municipaux, des notables, en un mot de quiconque aura un décalitre de blé à lui fournir. D'ailleurs, qu'on ne le se dissimule pas, l'instituteur n'acquerra j'ama l'Autorité désirable sur les élèves, s'il n'étend son influence jusqu'aux parents concourant à le seconder.

Point d'influence sans considération. Or, pour qu'il y ait considération, il faut d'abord indépendance. Sans indépendance, point de considération. Sans considération, nulle récompense pour le maître, nulle confiance, et partant nul progrès chez l'élève. Il fallait le bien-être matériel pour garantir le bien-être moral ; il faut le bien-être moral pour garantir la capacité. Le bien-être matériel est donc fondamental.

Que l'Etat et la commune concourent également à fixer le sort de l'instituteur, à le rendre indépendant du besoin et des conseils municipaux. Indépendant du besoin, le voilà sauvé de ces travaux manuels, de ces occupations serviles qui forment presque toujours l'accessoire et souvent le principal de la vie et des moyens d'existence de l'instituteur. Indépendant des conseils municipaux, qui ne seront plus les régulateurs de son maigre salaire, le voilà sorti de cette sphère d'obséquiosité et de sujétion locale, dans laquelle il était plongé ; et ce point intéresse les familles bien plus qu'il ne le paraît d'abord. Placé dans l'Etat comme un fonctionnaire public, il n'aura plus à s'occuper que de ses fonctions et des études assidues qu'elles demandent. Il donnera tout son temps à sa profession, parcequ'il en recevra toute son existence.

Indépendance, considération, dignité de soi-même, confiance des autres, tels sont les résultats moraux de ce système matériel. L'émulation viendra s'y joindre. Le traitement fixe payé par l'Etat pouvait se cumuler avec un casuel, et l'instituteur, sachant qu'un degré plus élevé, plus spécial d'instruction peu accroître ses rétributions particulières, tendra vers des connaissances variées et plus approfondies ; ses lumières rejailiront de l'école sur l'habitation dont il deviendra fréquemment le conseiller ; de là avantage pour l'instituteur, avantage pour la commune.

Et comme dans une vérité toutes les conséquences sont mutuellement responsables ; d'une mince question financière, d'une simple base de traitement, en apparence si peu importantes, vout sortir pour l'Etat d'immenses améliorations. Effet immédiat de l'éducation nationale, l'exploitation des ressources méconnues de l'agriculture, réingira sur l'industrie, en développant une consommation plus rapide de ses produits ; étendra le bien-être commun,

et diminuera les obstacles à la moralisation générale.

Aussi longtemps que les ambitions secondaires se détournent avec dédain de la profession d'instituteur, pour s'appliquer exclusivement au commerce, à la procédure, au notariat, à la médecine, on pourra certifier qu'il existe un vice et au moins une lacune dans notre législation. La position des maîtres de l'enfance est encore à fixer. Nul homme n'a le droit de se dire bon citoyen, de se prétendre dévoué à la gloire et au bien de sa patrie, s'il reste indifférent au sort de l'instruction primaire ; car il n'a point compris le mécanisme du corps social dont il est membre. Nul ne mérite le titre de conseiller municipal, nul n'est digne de ceindre l'écharpe du maire, s'il néglige l'unique moyen d'affranchir sa commune du joug de la centralisation, des préjugés nuisibles à l'agriculture, préjudiciables aux familles, et de rendre l'élection une justice ; le système représentatif est une vérité. Que tout esprit désireux du bien public se tourne donc vers les nécessités de l'éducation si mal satisfaites encore.

Nous le déclarons : la loi actuelle doit enfin faire place à une organisation nouvelle. Il faut reconstituer différemment les écoles ; fonder l'éducation du peuple sur une base puissante et nationale ; lui imprimer un caractère vraiment français, par conséquent catholique (\*).

Mais si nous travaillons à changer la position sociale de l'instituteur, c'est à la condition de le voir se régénérer lui-même, se former un caractère digne de respect, devenir le propagateur de la morale, le conseiller du progrès, l'agent de la civilisation. Il ne pourra monter au rang honorable que nous lui assignons, et justifier les dépenses et les prévoyances dont nous demandons qu'il soit l'objet, qu'autant que l'utilité de son existence sera démontrée par ses œuvres. Que nul instituteur n'oublie cette vérité ; la foi religieuse constitue la première des qualités de tout instituteur, ainsi qu'elle est la vertu de tout chrétien. La plus habile pédagogie ne saurait pour le bien-être général, égarer le moindre sentiment évangélique. Un recteur d'Académie fut-il grammairien comme Girard, L'homond et Letellier, arithméticien comme Bezoud et Bourdon, astronome comme Laplace et Biot, géographe comme Malte-Brun et Balbi, meilleur physicien que Thénard et Dumas, plus grand naturaliste que Cuvier et Geoffroy-Saint-Hilaire, sans christianisme ne serait qu'un dangereux instituteur.

Comment le maître de l'enfance ferait-il germer en elle ces principes impérissables de morale et de vérité, qui disposent à la foi dans la providence, à la soumission au devoir, au respect d'autrui, à l'amour d'une indéclinable droiture, s'il n'est pas lui-même soutenu par un sincère espoir des récompenses célestes ? Comment sera-t-il vigilant, patient, doux, équitable envers

(\*) Nous devons remarquer que dans le Bas-Canada dont la population est composée d'éléments nationaux et religieux si différents, ce que dit l'auteur du caractère catholique que doit avoir l'éducation, ne peut s'appliquer qu'à la partie de cette population d'origine française et catholique.—[Note du Rédacteur.]

ses élèves, sans préférence pour leur âge, leur condition et ses rapports personnels avec les parents, si la crainte du comité de surveillance le dirige seule ? Il se bornera à donner machinalement ses leçons suivant l'indication du règlement, sans y ajouter l'impulsion et l'autorité d'une parole convaincue. L'importance de son action ne lui sera jamais connue, s'il n'a point la science intime de sa propre personnalité, s'il ne voit point en lui le dépositaire d'une âme destinée à l'éternité, actuellement libre de son choix et de ses déterminations, ayant reçu action sur autrui pour le bien comme pour le mal, et à cause de cela plus largement responsable de ses actes devant l'autour de la vie. Tellement la religion est l'essence de toute éducation intellectuelle, que le fameux Diderot, ce grand déclamatrice d'impudences, se vit logiquement contraint de la déclarer la PREMIERE des connaissances essentielles qu'il faut à tous les états et auxquelles rien ne peut suppléer ; aussi dans son *Traité de l'Education*, pose-t-il en premier lieu " la religion par laquelle, dit-il, nous devons commencer, continuer et finir, parceque nous sommes de Dieu, par lui et pour lui. "

Que les instituteurs n'oublient pas cette vérité : il ne suffit pas d'obtenir son brevet pour devenir un bon instituteur ; il faut d'abord être chrétien. L'esprit évangélique dépourvu de science spéciale ne suffirait pas à l'instruction. La pédagogie séparée de l'esprit évangélique nuirait au cœur. Seul un intime accord entre la foi éclairée et la connaissance précise de son art, pourra permettre à l'instituteur de dépasser enfin le magister, en faisant succéder à la stérilité et à la routine, l'élevation de l'âme, l'intelligence et la production."

(A continuer.)

#### REVUE POLITIQUE DE LA SOMAINE.

Nous donnons à nos lecteurs un résumé des nouvelles apportées par la maille anglaise du 19 novembre.

ANGLETERRE.—Le parlement impérial a été ouvert le 13. Le discours de la reine devait être lu le 23 par une commission nommée à cet effet. M. Shaw Lefèvre a été ré-élu orateur. On ne connaît rien des mesures ministérielles.

—L'état de l'Irlande est des plus déplorable, les meurtres, les assassinats s'y joignent à la misère et à la maladie.

—En Suisse, les hostilités n'ont pas encore commencées ; chaque parti a mis ses troupes en mouvement et on s'attendait à ce qu'une bataille aurait lieu près de Lucerne. La Gazette du Piémont annonce que le pape, le roi de Sardaigne et le grand duc de Toscane ont préparé conjointement un système de douanes.

—Le choléra a entièrement disparu de Moscou et paraît s'avancer dans la direction de St. Petersbourg.

—Les voyages hebdomadaires des steamers de la ligne Cunard commenceront le premier avril prochain, alternativement à New-York et à Boston.

—L'état commercial de l'Angleterre avait subi une légère amélioration. Les emprunts d'argent se faisaient plus facilement et à des termes meilleurs. Aucune variation notable n'a eu lieu dans le prix des céréales. Du 6 au 17 novembre, 196 faillites et cessations de paiement ont eu lieu en Angleterre et en Ecosse.